

> Développeurs de logiciels – Pharmacie

Ajout d'un médicament dans le cadre du Programme d'accès en pharmacies communautaires à certains traitements médicamenteux contre la COVID-19

À compter du **9 mai 2022**, l'Evusheld^{MC} (tixagévimab et cilgavimab) sera fourni gratuitement à la population québécoise répondant aux critères d'admissibilité du Programme d'accès en pharmacies communautaires à certains traitements médicamenteux contre la COVID-19.

L'Evusheld^{MC} sera fourni par le gouvernement via les grossistes reconnus par le ministre de la Santé et des Services sociaux. Le traitement ainsi obtenu ne pourra être utilisé que dans le cadre du programme.

Principes à respecter


- Le code de programme doit correspondre à **07 : Service offert en pharmacie remboursé par la Loi sur l'assurance maladie**;
- Le code de service doit correspondre à **CV : Service lié à la pandémie**;
- Le type de service (**nouveau**) doit correspondre à **C : Anticorps monoclonaux (Evusheld)** :
 - La rémunération doit correspondre à 10,03 \$ pour l'exécution de l'ordonnance,
- Le code d'intervention (**nouveau**) doit correspondre à **AT : Prophylaxie préexposition contre la COVID-19** chez les personnes admissibles;
- Le code de facturation (**nouveau**) doit correspondre au **DIN 02526271**;
- La quantité facturée doit correspondre à 1 (une trousse);
- Puisque le médicament est fourni gratuitement, seule la marge grossiste sera remboursée au pharmacien. Le montant de la marge grossiste est fixé à 49 \$. Le code de grossiste doit indiquer le grossiste où le pharmacien s'est approvisionné;
- Le service n'est pas soumis à la contribution;
- Un service à vie par numéro d'assurance maladie.

Vous trouverez la description du médicament Evusheld^{MC} en [annexe](#) de cette infolettre.

En attendant que vos logiciels de facturation soient prêts, les pharmaciens devront retenir leur facturation.

c. c. Association québécoise des pharmaciens propriétaires

Courriel, site Web et fils RSS

www.ramq.gouv.qc.ca/courriel
www.ramq.gouv.qc.ca/professionnels
Abonnez-vous à nos fils RSS 

Téléphone

Québec 418 780-4208
Montréal 514 687-3612
Ailleurs au Québec 1 888 330-3023

Heures d'ouverture

Du lundi au vendredi,
de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30
(mercredi de 10 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30)

ANNEXE – Détail du code de facturation

<u>CHAMP</u>	<u>PRODUIT</u>
Code de facturation	02526271
Date de début d'effectivité	220509
Date de fin d'effectivité	999999
Date de mise en production	220509
Classe A.H.F.S.	92:00.00
Code de dénomination commune	00108
Code de forme	03103
Code de teneur	00926
Code de marque de commerce	00558
Code du fabricant	07619
Dénomination commune	TIXAGÉVIMAB/CILGAVIMAB
Forme	Trousse
Teneur	150 mg/1,5 mL – 150 mg/1,5 mL
Marque de commerce	Evusheld
Fabricant	AZC
Groupe(s) médicament	07
Catégorie de médicament	REG
Nature du médicament	MOF
Indicateur de produit unique	N
Pourcentage rabais grossiste	0.00
Indicateur de format d'acquisition	1
Quantité du format	1
Prix du format	1000,00
Prix unitaire	1000,0000
Indicateur d'indivisibilité	OUI
Code de statut d'assurabilité	AS
Indicateur de marge bénéficiaire maximum grossiste	O